

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Seine et Marne
Mairie d'AMILLIS –77120
Tél. : 01.64.04.60.26
mail : mairieamillis@orange.fr



PROCES-VERBAL SEANCE DU MARDI 11 JUIN 2024

Date de convocation : 06.06.2024

Nombre de conseillers municipaux :

→ En exercice : 15 → Présents : 14 → Votants : 14 → Pouvoir : 0

L'an deux mille vingt-quatre le onze juin à vingt heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame DOMARD Muriel, Maire.

Etaient présents : Muriel DOMARD, Maire ; Pascale TASD'HOMME, 1ere adjointe ; Michaël DUPONT, 2ème adjoint ; François DORMOY ; Olivier ROUSSEAU ; Laurence ADLER ; Gilles RACINET ; Régis BLONDEL ; Chantal BOCHER ; Sandrine BROCHOT ; Laëtitia CAILLAUX, Yveline PERROT, Elise BLONDEL, Pascal OLIVIER

Etaient absents excusés : Flavien DOBIGNY

Secrétaire de séance : Yveline PERROT

Madame Le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Le compte rendu de la séance du Mardi neuf avril deux mille vingt-quatre est adopté sans observation.

Ordre du jour :

- 1- DECISION MODIFICATIVE FCTVA
- 2- DECISION MODIFICATIVE CHAPITRE 775 – CHAPITRE 024
- 3- DELIBERATION INDEMNITES AGENTS RECENSEURS 2024
- 4- QUESTIONS DIVERSES : Etat d'avancement sur le PC 0770022300005 , Ehpad, ...

1. DECISION MODIFICATIVE FCTVA

Délibération n°2024.06.01

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent. Les décisions modificatives répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget unique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2024 :

 0 Contre

 14 Pour

 0 Abstention

Dépenses d'investissement :

- Chapitre 041 – Compte 2131 : + 14 557,20 €
- Chapitre 041 – Compte 2151 : + 176 727,00 €

Dépenses d'investissement :

- Chapitre 041 – Compte 2312 : - 191 284,20 €

2. DECISION MODIFICATIVE CHAPITRE 775 – CHAPITRE 024

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent. Les décisions modificatives répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget unique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2024 :

 0 Contre

 14 Pour

 0 Abstention

Dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 011 – Compte 615221: - 2 500,00 €

Recettes de fonctionnement :

- Chapitre 77 – Compte 775: - 2 500,00 €

Recettes d'Investissement :

Chapitre 024 : + 2 500,00

Dépenses d'Investissement :

- Chapitre 21 – Compte 2188: + 2 500,00 €

3. DELIBERATION INDEMNITES AGENTS RECENSEURS 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 dite de " démocratie de proximité " et notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du nouveau recensement

CONSIDERANT qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui ont effectué les opérations de collecte,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

• 0 Contre • 14 Pour • 0 Abstention

DECIDE de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- 2,50 € par formulaire " bulletin individuel " rempli

- 2,00 € par formulaire " feuille logement " rempli

DIT que ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2024 au chapitre 12 : article 64131 en ce qui concerne l'indemnité allouée à l'agent recenseur

4. QUESTIONS DIVERSES

➤ **Yveline PERROT**

- Demande combien de procurations possibles par personne pour les élections législatives
Réponse de Muriel DOMARD Nous n'avons pour le moment pas d'informations, nous sommes en attente d'instructions de la préfecture

Réponse de Gilles RACINET 1 seule procuration par personne

Réponse de Muriel DOMARD La procuration peut être donnée à une personne hors commune

➤ **Chantal BOCHER**

- Souhaite des informations sur le domaine des 3 Maisons en cours d'achat, il faudrait en profiter pour faire un point avec le nouveau propriétaire pour mettre en place la déviation pour l'accès des poids lourds vers la D 209 (transport de grumes)

Réponse de Michael DUPONT un rendez-vous a été pris avec le propriétaire afin de faire un point avec la Mairie, propose aux conseillers qui le souhaitent de venir avec lui rencontrer le nouveau propriétaire.

Réponse de Pascal OLIVIER le propriétaire souhaite faire qu'une partie du chemin, si le chemin est refait de haut en bas cela risque de générer du trafic avec des véhicules conduisant à grande vitesse

- Souhaite des informations sur le nouveau propriétaire du bois des 3 Maisons
- Informe que sur la Mairie de BOISSY a publié sur leur panneau pocket une information sur la révision de leur PLU

Réponse de Muriel DOMARD La communauté d'agglomération prévoit de mettre en place un PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) pour la mise en place d'un règlement commun aux 54 communes. L'interco va se déplacer pour en parler afin de rencontrer le conseil municipal.

- Demande si la municipalité a son mot à dire concernant le zonage exemple l'agrandissement de la zone artisanale via le PLUi.

Réponse de Muriel DOMARD la commune garde son mot à dire concernant le zonage d'Amillis, possibilité de refus du conseil municipal sauf intervention du préfet. La révision de PLU ne se fait que pour de simples modifications. Actuellement pas de date concernant la mise en place du PLUi.

- Souhaite souligner les problèmes de vitesse sur la commune plus spécifiquement aux marnières

➤ **Laetitia CAILLAUX**

- Souhaite informer que la mise à jour a été faite sur waze concernant le chemin communal du bois des 3 maisons
- Informe que l'amicale des sapeurs-pompiers va faire parvenir une demande de subventions
- Informe de la mise à disposition d'un compteur de vitesse par Monsieur DHEERE, réunion à prévoir pour la position et le calcul du compteur de vitesse.

➤ **Muriel DOMARD**

- Informe que les travaux pour Grand Itinéraire Cyclable1 "Les Comtes de Champagne" ont commencé de Provins à Dagny, les travaux sont pris en charge complètement par l'agence régionale départementale (A.R.D.) Les travaux d'Amillis à Coulommiers sont prévu pour 2025. Ils se dérouleront sur la D15. Cette dernière va repasser à 70km/h sauf au niveau du pavillon où cette dernière sera réduite à 50km/h.

- Informe que l'agence régionale départementale a mis en place un compteur de vitesse pour l'étude du projet Grand Itinéraire Cyclable1 "Les Comtes de Champagne" mais également suite à la demande d'un administré.
- **Laurence ADLER**
 - Souhaite des informations sur le suivi du dépôt sauvage de tôles en fibrociment
Réponse de Muriel DOMARD la commune a fait retirer les tôles par une société spécialisée dans l'amiante coût de l'opération 5 999,99€
 - Souhaite savoir où en est la commande des panneaux « attention école » pour la rue de la Chapelle
Réponse de Muriel DOMARD La commande est en cours
Réponse de Laetitia CAILLAUX Il faudrait prévoir des réunions pour l'étude de la vitesse sur Amillis.
- **Gilles RACINET**
 - Il faudrait prévoir le nettoyage du pont avant la station d'épuration
- **Elise BLONDEL**
 - Souhaite savoir où en est le projet de vidéosurveillance
Réponse de Muriel DOMARD Nous venons d'avoir le rapport de la gendarmerie, nous allons pouvoir commencer la recherche de sociétés
Question de Chantal BOCHER Quand est-il de la vie privée ?
Réponse de Muriel DOMARD D'où l'intervention de la gendarmerie.
Information de Laetitia CAILLAUX il a été demandé la participation du groupe SOS concernant le financement de la vidéosurveillance.
 - Souhaite savoir où en est la sectorisation du collège sur Jouy-le-Chatel
Réponse de Muriel DOMARD Amillis restera sur Coulommiers, demande d'un écrit en cours pour informer les familles.
- **Michaël DUPONT**
 - Informe que l'ensemble des devis concernant les inondations sur Amillis sont terminés et seront pris en charge par la communauté d'agglomération.
 - Informe qu'un diagnostic des routes d'Amillis est en cours.
- **Pascale TARD'HOMME**
 - Informe qu'il y a des problèmes de ruissèlements à Planche
Réponse de Michaël DUPONT Va se rendre sur place

La séance est levée à 21 h 42